



le pays Nespoulois

BULLETIN MUNICIPAL N°36 - MARS 2017

UN TRIMESTRE DÉCISIF

L'hiver est déjà derrière nous et cette année 2017 montre des signes d'impatience, symptôme d'échéances qui peuvent bouleverser notre paysage local, national et international. Tout est possible pour le meilleur ou pour le pire. Il faut s'en remettre à la providence et rester en éveil. Rien ne se passe comme prévu, la vigilance et le bon sens ne suffisent plus.

A Nespouls le bilan des comptes 2016 est équilibré, malgré la baisse des dotations ; le budget 2017 sera plus compliqué à construire mais il n'y aura pas d'impact sur la fiscalité de la commune. Parmi les

projets qui devraient aboutir cette année, celui de donner un nom aux voies communales qui irriguent Belveyre, Le Bourg et Favars dans le souci de faciliter la tâche à tous ceux qui "cherchent" souvent sans succès où habitent les nespoulois. L'occasion d'associer les habitants et riverains à ces choix, occasion cette année de mettre à l'honneur les familles de Favars qui ont accueilli des réfugiés juifs pendant la guerre de 40 et vont recevoir la médaille des justes parmi les nations.

La commune cherche aussi des bonnes volontés qui pourraient participer aux opérations

de dégagement des voies notamment lors de phénomènes météorologiques exceptionnels (tempête, neige abondante etc.), Des volontaires qui auraient un statut officiel de « réserviste communal », et qui pourraient participer à des exercices organisés par la mairie. Un deuxième trimestre qui restera dans les mémoires et dont je souhaite qu'il réponde aux attentes d'une majorité d'entre vous. Bonnes fêtes de Pâques (avec un peu d'avance)

*François Patier,
Maire de Nespouls*



ÉDITO

VOEUX DU MAIRE

La cérémonie des vœux du Maire s'est déroulée le samedi 7 janvier, avec la participation de la chorale Espérance interprétant un répertoire de variété française qui a mis l'ambiance. Les nespoulois présents ont apprécié le désormais traditionnel diaporama retraçant les faits marquants de 2016 sur la commune.



DÉCOUVERTE CULINAIRE

Pas moins d'une centaine de personnes se sont retrouvés à la salle polyvalente le samedi 4 février pour découvrir le « Bami », spécialité culinaire de Nouvelle Calédonie.

Ce repas organisé par le Foyer Rural de Nespouls a été un instant festif où bonne humeur, convivialité et l'animation musicale du groupe local « PASTITAGADA » ont rythmé la soirée. Un bon cocktail pour ce moment très agréable qui a été apprécié de tous.



GALETTE DE LA LISSADIÈRE

Comme chaque année, les habitants de la LISSADIÈRE se sont retrouvés le 14 janvier pour leur fête de la galette, dans la joie et la bonne humeur !



SOIRÉE SPÉCIALE "ANNÉES 80"

L'Association des Parents d'Elèves de Nespouls est heureuse de vous annoncer la prochaine soirée à la salle polyvalente de Nespouls. Cette soirée Spéciale Années 80 sera animée par DJ DM et débutera à 19h afin d'offrir à nos convives un moment agréable et convivial.

AU MENU, ce sera bonne humeur avec Crudités/charcuterie avec vin et café compris : Paëlla, Fromage, Dessert
Ce repas dansant est au tarif de 18€ pour les adultes, 8€ pour les enfants de 5 à 12 ans et gratuit pour les moins de 5 ans.

Pour tout renseignements et inscription vous pouvez contacter le
06 18 35 68 53.

**L'APE VOUS ATTEND NOMBREUX ET ESPÈRE QUE VOUS PASSEREZ
UNE SOIRÉE INOUBLIABLE PARI MI NOUS !!!!**

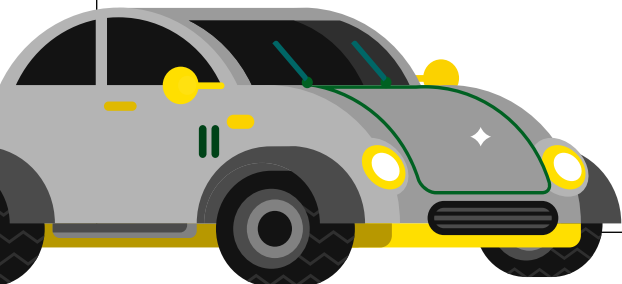


ASA TOUR AUTO 2017

L'Association Sportive Automobile organise le Tour Auto Optic 2000, épreuve sportive de voitures historiques. Notre commune sera traversée par cette épreuve le 28 avril 2017. S'agissant d'une étape de liaison les véhicules engagés se conformeront au Code de la Route et rouleront à allure normale, espacés afin de ne pas perturber la circulation.

Lors de l'étape n°4 Limoges –Toulouse, les véhicules, en provenance de Châteaux et en direction de Turenne, traverseront Nespouls, sur la RD19 à partir de 8h54.

Ce sera l'occasion d'admirer de belles voitures sportives de collection.



MUR RÉNOVÉ

Après une solution trouvée entre la commune et les propriétaires du mur de soutènement et du terrain attenant, au centre du bourg de Nespouls, avec la participation bienveillante de l'entreprise E. Laval, nos cantonniers ont procédé à la reconstruction de cette partie de mur faisant face à la mairie. Les nombreuses années et de fortes pluies avaient fait écrouler cette partie de mur de soutènement en pierre sèche, si caractéristique de notre bourg. On peut dire que Sylvain et Jean Pierre ont fait du bel ouvrage, redonnant ainsi toute sa dignité au centre du bourg.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°23 DU 6 DECEMBRE 2016

ABSENTS :

J Dehon (proc. à F Pujole), JP Bertrand (proc. à B Roche), D Freslon (proc. à F Patier), A Gonzalez (proc. à E Sautet), A Duarte Rodrigues.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du dernier conseil, à l'unanimité.

Lors du tour de table des élus Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation des commémorations de la Grande Guerre, et notamment les élèves de l'école de Nespouls. Les élus ont tous reçu des échos très positifs de ces manifestations, il y a eu près de 500 visiteurs à l'exposition ouverte à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire indique que l'exposition sera pérennisée pour devenir une exposition itinérante et permanente.

A Cestari signale une forte dégradation du bas-côté de la chaussée de la RD19 à l'arrêt de bus de la Charbonnière. F Rigot indique que la date du goûter organisé par le CCAS a été reportée au 1^{er} avril. V Beril Saulle signale un véhicule en stationnement permanent à l'aire de covoiturage de Nespouls et transmet à monsieur le Maire un message d'inquiétude de la part de l'association des parents d'élèves quant à la méthode de réservation de la salle polyvalente pour les associations, pointant certaines disparités. Enfin il semble que la porte du four de la salle polyvalente soit toujours déficiente.

Compte rendu des diverses réunions : monsieur le Maire fait le compte rendu du dernier conseil des Maires de l'Agglo, ou il a été question de la création d'un accès nord pour la zone de Brive Laroche, de l'approbation du nouveau Plan Local de l'Habitat, de

la désignation des délégués au SIAV (pour Nespouls : B Roche, JP Wattebled et F Patier).

Les fonds européens LEADER, pilotés par la Région, s'élèvent à 2,3 millions d'euros pour notre territoire Ouest Corrèzien, à utiliser d'ici 2020 ; pour Nespouls deux projets sont éligibles : le City stade avec circuit de vtt et le festival de l'humour de Belveyre.

Concernant le projet de territoire, à la suite des réunions décentralisées il a été décidé d'éditer un organigramme des correspondants de l'Agglo pour les élus, la rédaction d'un document de synthèse des diverses réunions de l'Agglo destiné à l'information des conseils municipaux, la création d'un groupe de contrôle de la mise en place des politiques décidées en conseil communautaire. En 2017, 6 ateliers seront créés à l'attention des élus du territoire :

- L'identité du territoire
- Produire et consommer localement
- Favoriser la recherche et le développement
- Valoriser notre position de carrefour
- Favoriser les pôles d'activité sur l'ensemble du territoire
- Faire de l'Agglo un territoire d'inter solidarité

B Roche fait le compte rendu de la dernière réunion de l'Instance de Coordination et celle du bureau élargi des Maires de l'Agglo ou il a été question du déploiement du Très Haut Débit et du projet de Plan d'Urbanisme Intercommunal à débattre au sein des conseils municipaux d'ici mars 2017.

DÉLIBÉRATIONS :

N°1 pour le renouvellement de la convention avec la fourrière animale, adoptée à l'unanimité

N°2 pour le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel informatique de la mairie, adoptée à l'unanimité

N°3 pour l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget, afin de ne pas retarder certains travaux, adoptés à l'unanimité.

N°4 pour la révision du loyer du

cabinet médical, suite à des travaux de rénovation, adoptée à l'unanimité

N°5 pour la prise en compte des produits irrécouvrables et admissions en non-valeur, adoptée à l'unanimité

N°6 et 7 annulent et remplacent deux délibérations du 18 novembre, pour erreur d'intitulé, adoptée à l'unanimité

N°8 pour décision modificative du budget concernant le fonds de péréquation, adoptée à l'unanimité

Questions diverses : Laetitia Thomas fait un point financier sur le budget communal ; B Roche fait un point sur les travaux communaux ; F Pujole fait un point sur le dossier de rétrocession des biens de section à la commune ; monsieur le Maire indique que les agents de l'Institut Géographique National pourront circuler dans les propriétés privées pour la mise à jour de la cartographie. D Freslon fait le point sur l'avancement du projet de numérotation des maisons de Belveyre et le choix du nom des voies.

Fin de la séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N°24 DU 24 JANVIER 2017

ABSENTS :

J Dehon (proc. à F Patier), A Gonzalez (proc. à E Sautet), A Duarte Rodrigues (proc. à B Roche).

Tour de table des élus :

JP Wattebled propose qu'une plaque commémorative portant les noms des soldats nespoulois morts pour la France soit apposée dans l'église, par égard à leurs convictions religieuses et celles de leur famille. Monsieur le Maire indique que les tombes des soldats nespoulois seront géo localisées prochainement. A Cestari a joint le service routes du

Conseil Départemental à propos des ornières de la RD920 sur le secteur de la Charbonnière ; un compromis avec la commune devra être trouvé. Monsieur le Maire renouvelle ses vœux à l'ensemble des élus et les appelle à la solidarité et la tolérance face au contexte actuel.

Le compte rendu du conseil précédent fait l'objet de remarques de corrections rédactionnelles, puis est approuvé à l'unanimité.

RÉUNIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe que lors de la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale, suite à la volonté de F. Rigot de quitter sa fonction de vice-présidente, c'est C. Picard qui a été élue à ce poste.

E. Sautet et C. Picard ont participé à un stage « hygiène et sécurité alimentaires » organisé par la Banque Alimentaire, dans le cadre du CCAS, et en ont rapporté des documents qui peuvent s'avérer très utiles aux agents communaux travaillant à la cantine scolaire.

Les fonds européens LEADER dont l'Agglo de Brive assure la gestion, permettent de subventionner des projets à hauteur de 80 % de leur coût. Les critères d'éligibilité ayant été assouplis, la commune s'est portée candidate pour un projet de City Stade. B. Roche fait le résumé de la dernière réunion du SIRTOM ou il a été question de relever le taux de la taxe incitative au tri des déchets ; aujourd'hui 193 kg de déchets ménagers résiduels sont collectés par an et par habitant sur le territoire. L'objectif est d'atteindre 150kg par an et par habitant dans les 3 ans à venir. Une taxe spéciale pour les professionnels et collectivités a été créée et votée.

C. Picard fait le résumé d'une réunion sur l'implication des communes dans l'avenir de la filière bois-forêts. Cette réunion, à l'initiative de l'Agglo était animée par l'Union Régionale des Collectivités Forestières. Il s'agit de sensibiliser les élus sur le fait qu'ils ont un rôle à jouer dans ce secteur même

pour les collectivités qui ne possèdent pas de forêts ; en effet les élus peuvent intervenir dans la gestion des bois et forêts en secteur privé. Un bilan de l'état du secteur sur le territoire a été présenté. L'Agglo s'est portée candidate pour un appel à projet à dynamiser le développement du bois-énergie.

D'autres parts les communes seront amenées rapidement à gérer la défense bio-incendie sur leur territoire, face à l'étalement urbain, mais aussi la préservation de la ressource en eau dans lequel le boisement joue un grand rôle, enfin les aspects sociaux de la forêt face au développement des sports nature.

La commission voirie s'est réunie récemment, faisant le bilan des travaux 2016 et élaborant le programme 2017 dont E. Sautet a donné le contenu aux élus. La commission urbanisme s'est réunie, F. Pujole a expliqué la procédure de transfert des biens de section à la commune et le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal voulu par l'Agglo. Monsieur le Maire rappelle aux responsables des commissions les règles de fonctionnement de celle-ci.

DÉLIBÉRATIONS :

N°1 pour la constitution d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle de l'Agglo de Brive ; nous ne la souhaitons pas car elle anéantirait toute prise en compte du contexte local de développement maîtrisé de l'urbanisme sur la commune, nous n'aurions plus la maîtrise de cette compétence. Aussi cette délibération est rejetée à l'unanimité.

N°2 pour la candidature au fonds européen LEADER pour le projet Stade City, approuvée à l'unanimité

N°3 pour l'encaissement d'un don suite à la dissolution d'une association ; ce don ira au CCAS, approuvée à l'unanimité

N°4 pour l'encaissement d'un trop perçu de la part de la société Orange, approuvée à l'unanimité

N°5 pour le renouvellement du contrat

de maintenance informatique de la mairie et de l'école pour un montant de 540 euros HT, approuvée à l'unanimité

N°6 pour le choix des entreprises retenues pour le programme de voirie 2017 ; Miane et Vinatier pour le secteur de Belveyre et Lagarde et Laronze pour le reste de la commune, approuvée à l'unanimité

N°7 pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour des travaux à Reyjade et le financement de la numérotation des habitations à Belveyre et Favars, approuvée à l'unanimité

N°8 pour la désignation d'un correspondant sécurité routière, candidature d'E. Sautet, élu à l'unanimité

Questions diverses : l'Etat a mis à disposition le dossier Risques Majeurs pour chaque commune corrézienne, Nespouls n'est pas directement concernée mais Monsieur le Maire souhaite créer une « réserve communale » de citoyens volontaires pour intervenir sur un Plan Rouge ou des intempéries sévères. Il s'agit d'avoir des volontaires disponibles sur tous les secteurs de la commune. La commune s'est portée candidate pour les Rubans du Patrimoine avec le dossier de restauration du four de Reyjades. Une formation aux premiers secours sera dispensée prochainement au personnel communal. Les compétences « taxes locales » ne sont plus gérées par les trésoreries publiques mais par le Centre des Impôts de Brive. L'installation des compteurs Linky sera déployée à partir de juillet 2017.V. Marque demande à Monsieur le Maire de faire un point sur l'avenir du local de l'épicerie à la Croix Blanche ; Monsieur le Maire répond qu'il y a un projet de reprise de l'activité par une enseigne de proximité et que le local sera divisé pour accueillir une autre activité qui reste à confirmer.

Fin de la séance.

L'Instance de Coordination pour l'Autonomie ou ICPA est au service des personnes ayant perdu leur mobilité ou leur autonomie. Elle est l'émanation de l'ancienne instance de gérontologie que certains d'entre nous ont connue. Elle s'adresse à tout public et plus seulement aux personnes âgées.

Notre commune dépend de l'antenne de Saint Pantaléon de Larche :

INSTANCE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE DU CANTON DE LARCHE

154 allée des Tilleuls

Bâtiment F – Appartement N°21

19600 SAINT PANTALEON DE LARCHE

05 55 87 81 79

instancelarche@bbox.fr

L'INSTANCE DE COORDINATION POUR L'AUTONOMIE



Interlocuteur : Nadine MARQUES
L'ICPA peut vous proposer un portage de repas, des trajets en taxi à prix conventionné vers Brive, des ateliers de bien être, d'initiation et perfectionnement à l'informatique, des visites à domicile pour rompre la solitude, vous mettre en contact avec d'autres services à la personne.

Le CCAS de Nespouls est aussi à votre écoute pour tout problème d'ordre social. Vous pouvez entrer en contact en joignant le secrétariat de mairie de la commune.

QUAND LES ENFANTS PARTICIPENT

Pour les manifestations du centenaire de la Grande Guerre, organisées autour du 11 novembre dernier, les familles nespouloises ont fait appel à leur mémoire et se sont mobilisées pour participer à la conception de l'exposition qui a eu un grand succès auprès des habitants de Nespouls et des communes proches.

A cette occasion et notamment pour la cérémonie du 11 novembre, les élèves de l'école de Nespouls se sont impliqués : après des semaines de répétition, ils ont interprété de façon magistrale la chanson « Rêves Volés » et la Marseillaise, et ont lu la réponse aux lettres des poilus. Une belle leçon de civisme qui aura marqué leur jeune mémoire et celle de tous ceux qui étaient présents lors de cette semaine commémorative.





1^{ER} TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

23 avril 2017 bureau de vote ouvert de 8h à 19h

2^E TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

07 mai 2017 bureau de vote ouvert de 8h à 19h

1^{ER} TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

11 juin 2017 bureau de vote ouvert de 8h à 18h

2^E TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

18 juin 2017 bureau de vote ouvert de 8h à 18h.

LE BUREAU DE VOTE EST INSTALLÉ À LA SALLE POLYVALENTE DE NESPOULS.

NOUVELLE PROCÉDURE DE DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Suite à la mise en œuvre du Plan Préfectures Nouvelle génération et de la généralisation du recours aux télé-procédures, les modalités de délivrance des Cartes Nationales d'Identité changent à compter de mi-mars 2017.

En effet, le système des titres électroniques sécurisés qui concernait uniquement la procédure de délivrance des passeports, va s'étendre à celle des Cartes Nationales d'Identité.

Désormais pour les Cartes Nationales d'Identité, la prise d'empreintes s'effectuera par le biais de capteurs électroniques et non plus sur support papier, et sera obligatoire dès l'âge de 12 ans.

Aussi l'enregistrement des demandes de Cartes Nationales d'Identité sera réalisé par les seules communes équipées d'un tel dispositif de recueil dit « DR » ; le département de la Corrèze compte actuellement 10 communes équipées de ce dispositif :



Brive-la-Gaillarde, Tulle, Ussel, Objat, Malemort, Beaulieu, Argentat, Egletons, Uzerche, Treignac. L'utilisateur pourra effectuer sa demande dans n'importe quelle commune équipée du dispositif, généralement sur rendez-vous.

Une pré demande en ligne pourra tout de même être effectuée, en mairie pour les personnes ayant des difficultés d'accès au numérique. L'utilisateur pourra ainsi être assisté dans la constitution de son dossier de demande, à partir du site service-public.fr. Là il pourra compléter sa pré demande en ligne ou télécharger le formulaire CERFA 12100*02.

OFFICES

NESPOULS

19 mars, 9h30

LIGNEYRAC

26 mars, 9h30

JUGEALS

02 avril, 9h30

POSTE

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

05 55 17 84 63

est désormais ouverte le samedi matin de 9h30 à 11h30

RAPPEL DES HORAIRES :

lundi, mardi, mercredi, vendredi de 10h30 à 12h30

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- **Amaury et Maxence NOËL** nés le 17 janvier à Brive de Olivier NOËL et Emilie RAYNAUD, domiciliés à Reyjade
- **Théa FAYARD LEGRAND** née le 8 janvier à Brive de Kévin FAYARD et Jessica LEGRAND domiciliés à Taupussac.

Bulletin municipal de la commune de Nespouls

Directrice de publication : Cathy Picard • mars 2017 – Tirage : 400 exemplaires • Photos : V Marque, N Picard, F Pujole, C Picard • Mise en page : Sophie Hochart • La commune décline toute responsabilité concernant les articles des associations, ces derniers étant sous l'entière responsabilité de leurs signataires.

POUR ALERER LES SECOURS

Sur les téléphones fixes et dans les cabines (même sans carte), ou depuis votre téléphone portable (même si vous n'avez pas d'unités)

18 pompiers • 15 SAMU • 17 police ou gendarmerie
112 numéro d'appel d'urgence européen

Une règle simple à respecter absolument :

NE RACCROCHEZ JAMAIS LE PREMIER !

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

- Lundi 9h à 12h30/ 14h à 17h
- Mardi 9h à 12h30
- Mercredi 9h à 12h
- Jeudi 9h à 12h30
- Vendredi 9h à 12h30/ 14h à 17h

PERMANENCES :

- LUNDI de 10h à 12h : **JP BERTRAND**, conseiller municipal.
- MARDI de 10h à 12h : **F. PUJOLE**, adjoint au Maire.
- MERCREDI de 10h à 12h : **B. ROCHE**, adjoint au Maire.
- JEUDI de 10h à 12h : **JP WATTTEBLED**, conseiller municipal.
- VENDREDI de 10h à 12h : **E. SAUTET**, adjoint au Maire.
- SAMEDI de 10h à 12h : **Monsieur le Maire**.

En dehors de ces horaires, les élus municipaux peuvent vous recevoir sur rendez-vous pris auprès du secrétariat de mairie.

TÉL. MAIRIE : 05 55 85 82 22

Courriel : mairie.nespouls@wanadoo.fr

www.nespouls.fr

TARIFS SALLE POLYVALENTE

| | Associations et contribuables de la commune | | Associations et contribuables hors commune | |
|--|---|-----------|--|-----------|
| | 24 heures | 48 heures | 24 heures | 48 heures |
| du 1 ^{er} janvier au 14 avril et du 16 octobre au 31 décembre | 180 euros | 320 euros | 345 euros | 550 euros |
| du 15 avril au 15 octobre | 120 euros | 200 euros | 285 euros | 475 euros |
| forfait ménage | 60 euros | | | |